

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mercredi 15 novembre 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 15 novembre à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12  <b>Délibération n°D_2023_11_15_04</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Jean-Philippe Gecchele à M. Laurent Esteulle Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Mise aux normes de l'assainissement de la salle des fêtes – Délibération pour le choix d'une solution de raccordement ou d'abandon de la procédure**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir mandaté le cabinet HYDRETTUDES (74370 Argonay) pour la réalisation d'une étude de faisabilité et du coût de la mise en conformité de l'assainissement de la salle des fêtes.

Il présente le coût estimatif, à savoir :

- solution 1 : raccordement au réseau d'assainissement collectif : 153 078.76 € T.T.C.
- solution 2 : raccordement au réseau d'assainissement non collectif : 178 986.43 € T.T.C.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur une rénovation de l'installation ou un maintien en l'état puis, en fonction des résultats du vote, sur le type d'assainissement à mettre en œuvre (collectif ou non-collectif).

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°D\_2023\_09\_27\_03 du 27 septembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise aux normes des installations d'assainissement de la salle des fêtes et de l'appartement,  
Vu la décision du Maire n°DEC\_2023\_06\_21\_01 du 21 juin 2023 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité pour la mise aux normes de l'installation d'assainissement de la salle des fêtes et de l'atelier municipal,

Vu l'étude de faisabilité de septembre 2023 pour la mise aux normes de l'assainissement de la salle des fêtes établie par le cabinet HYDRETTUDES,

Après en avoir délibéré, à mains levées, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (Julien Langloys), décide :

- ♦ **DE PROCEDER** aux travaux de mise aux normes des installations d'assainissement de la salle des fêtes et de l'appartement.

S'LO

Après en avoir délibéré, à mains levées, le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre (Julien Langlois) et 2 abstentions (Laurent Esteulle, Jean-Philippe Gecchele), décide :

- ♦ **DE RETENIR** la solution de raccordement à l'assainissement collectif pour un montant estimé de 127 565.63 € HT soit 153 078.76 € TTC,
- ♦ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée dans le cadre des travaux de mise aux normes les installations d'assainissement de la salle des fêtes et de l'appartement et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 20 NOV. 2023 De sa publication : 20 NOV. 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 15 novembre 2023
Et de sa mise en ligne le : 20 NOV. 2023	Le Maire,   Georges CANICATTI
	Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL